



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 21678

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la proposition formulée dans le manifeste de l'association des administrateurs territoriaux de France intitulé « 80 propositions sur la gouvernance, les compétences et les finances territoriales » consistant à organiser systématiquement un bilan professionnel tous les dix ans, permettant d'envisager l'accès à de nouveaux emplois, de nouvelles qualifications ou de nouveaux métiers. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Avoir la possibilité d'envisager une reconversion professionnelle en cours de carrière, valoriser ses acquis antérieurs, se projeter dans un nouveau métier, sont autant d'objectifs que les agents de la fonction publique poursuivent légitimement. La formation professionnelle et la possibilité de dérouler une carrière dans la durée de la vie professionnelle doivent être favorisées. Le sujet de la formation professionnelle et des parcours de carrière qualifiants est d'ailleurs à l'ordre du jour de l'agenda social de la fonction publique pour 2016.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21678

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3238

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 8030